



Votants : 71
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 15 décembre 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 22 décembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du jeudi 21 décembre 2017

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – MISE A DISPOSITION D'INFRASTRUCTURES PASSIVES DE TELECOMMUNICATION - CONVENTION CAN/MACIF

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Christine BONNEAU, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Christelle CHASSAGNE, Charles-Antoine CHAVIER, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Pascal DUFORESTEL, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Christine HYPEAU, Agnès JARRY, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PANIER, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Sylvette RIMBAUD, Jean-François SALANON, Michel SIMON, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Elodie TRUONG

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Daniel BAUDOIN à Jean-François SALANON, Jean-Luc CLISSON à Isabelle GODEAU, Fabrice DESCAMPS à Marie-Chantal GARENNE, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Anne-Lydie HOLTZ à Elmano MARTINS, Dominique JEUFFRAULT à Rose-Marie NIETO, Rabah LAICHOUR à Marcel MOINARD, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, René PACAULT à Michel PANIER, Eric PERSAIS à Jeanine BARBOTIN, Claire RICHECOEUR à Jacques BROSSARD, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN à Alain BAUDIN, Dominique SIX à Christelle CHASSAGNE, Michel VEDIE à Adrien PROUST

Titulaires absents suppléés :

Gérard GIBAUT par Patrice VIAUD, Joël MISBERT (décédé) par Michel HALGAN, Claude ROULLEAU par Christine BONNEAU

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Marie-Christelle BOUCHERY, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Alain CHAUFFIER, Robert GOUSSEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Guillaume JUIN, Jean-Pierre MIGAULT, Serge MORIN, Michel PAILLEY, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Yvonne VACKER, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Daniel BAUDOIN, Jean-Luc CLISSON, Fabrice DESCAMPS, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Dominique JEUFFRAULT, Rabah LAICHOUR, Simon LAPLACE, Dany MICHAUD, René PACAULT, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Dominique SIX, Michel VEDIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20171221-C55-12-2017-DE
Date de télétransmission : 29/12/2017
Date de réception préfecture : 29/12/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 21 DECEMBRE 2017

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – MISE A DISPOSITION D'INFRASTRUCTURES PASSIVES DE TELECOMMUNICATION - CONVENTION CAN/MACIF

Monsieur **Jérôme BALOGE**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Préambule

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) déploie, pour son compte, des infrastructures passives de communications électroniques constituées de fourreaux, chambres de tirage et fibres optiques destinées à desservir et interconnecter l'ensemble des sites communautaires selon un programme d'investissement pluriannuel.

Dans ce cadre, la CAN a la possibilité de mettre à disposition de tiers ces infrastructures en contrepartie d'une participation financière sous forme de redevance annuelle dont le montant est fixé à 1,50 euros/ml/an, par délibération du Conseil Communautaire de la CAN en date du 30 juin 2014.

Objet de la convention

Après étude, le réseau actuel ou futur de la CAN est susceptible de répondre aux attentes de la MACIF pour l'interconnexion de ses sites par la fibre optique.

Ainsi, il est proposé de mettre à disposition des infrastructures passives de communications électroniques constituées de fourreaux, chambres de tirage et fibres optiques selon les modalités décrites dans la convention annexée dont les éléments principaux sont les suivants :

- Usages des infrastructures
 - o La MACIF disposera des infrastructures mises à sa disposition pour son seul usage d'interconnexion de ses sites par la fibre optique.
 - o La CAN est propriétaire de ses installations et la Macif est propriétaire des installations et Equipements qu'elle déploie.
 - o Les parties sont chacune responsables de l'entretien, de la maintenance et des réparations, en tant que de besoin, des Installations et des Equipements dont elles sont propriétaires.

- Modalités financières
 - o Infrastructures existantes :
 - la MACIF s'acquittera d'une redevance annuelle dont le montant est fixé à 1,50 euros/ml/an, par délibération du Conseil Communautaire de la CAN en date du 30 juin 2014.

- Infrastructures nouvelles déployées dans le cadre de la présente convention
 - La MACIF s'acquittera du paiement correspondant au surcoût lié à la pose de fourreaux et chambres de tirages supplémentaires en tranchée commune évalué à 25 % du montant annuel des travaux reçus. La MACIF sera exonérée, pour ces infrastructures « dites nouvelles », du paiement de la redevance d'usage pour une durée de 10 ans à compter de la mise à disposition des linéaires réalisés selon un PV contradictoire.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention annexé,
- Autoriser le Président ou le Vice-Président Délégué à signer ladite convention et toute pièce afférente à ce projet.

Motion adoptée par 68 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention : 3.

Pour : 68
Contre : 0
Abstention : 3
Non participé : 0

Claude ROULLEAU

Vice-Président Délégué